

Comment confirmer les sources de financement de votre projet de série

Version mise à jour en novembre 2025

Ce tableau récapitule les documents que vous devez fournir pour confirmer les différentes sources de financement de votre projet.

- Si les documents sont dans une autre langue que l'anglais ou le français, veuillez fournir une traduction des points principaux.
- Pour ce qui concerne les memo deals et les contrats, veuillez compléter en anglais ou en français les formulaires disponibles sur notre site dans la rubrique « [Ressources](#) ».
- Aux fins de la confirmation du financement, une **lettre d'intention/engagement** doit impérativement inclure un engagement ferme pour confirmer une avance, une subvention ou un investissement en equity. Elle diffère d'une **lettre d'intérêt** qui n'implique pas un tel engagement.
 - En cas d'indication de montants minimum et maximum, seul le montant minimum sera pris en compte.
- Les lettres d'intention/engagement doivent indiquer la durée d'engagement et doivent être **valables pour au moins 6 mois à partir de la date limite de dépôt de demandes de subvention**.

Source de financement	Documents requis
Fonds publics (supranational, national, régional, local)	Contrat, memo deal ou une lettre d'intention chiffrée. Les résolutions officielles mentionnant le titre du projet et le montant du soutien peuvent également être acceptées pour certains fonds, mais peuvent nécessiter une reconfirmation par les autorités nationales.
Investissements des services de media audiovisuel (préventes et coproductions)	Contrat, memo deal ou une lettre d'intention chiffrée récente. Il est recommandé que les lettres indiquent le pourcentage de participation au copyright et la durée des droits d'exploitation.
Minimum garanti (MG) pour la distribution (nationale ou ventes internationales)	Contrat, memo deal ou une lettre d'intention chiffrée récente. Si la société intervenant distributrice ou agente de ventes est la même que celle de production ou si elle est affiliée à l'une des sociétés de coproduction, une lettre de banque récente chiffrée doit être fournie pour couvrir le montant du minimum garanti investi dans le financement de la série.
Mise en participation du salaire du producteur/de la productrice ou d'un tiers	Lettre d'intention chiffrée indiquant clairement le poste budgétaire mis en participation et signée par la personne concernée (par ex. le producteur ou la productrice lorsque son salaire est mis en participation, ou le/la membre de l'équipe artistique et/ou technique dont le salaire est mis en participation).

Source de financement	Documents requis
Investissement propre (y compris celui d'un-e coproducteur/coproductrice national-e) / equity	Lettre chiffrée ou relevé de banque récent précisant la capacité financière disponible sur le compte bancaire de la société concernée. Les extraits de comptes en ligne pourront être acceptés sous réserve que le nom du détenteur/de la détentrice du compte soit visible.
Crédits d'impôts, Tax shelters et remises en espèces (cash rebates)	Allemagne : Lettre d'intention chiffrée de la part du Fonds du Film Fédéral allemand (German Federal Film Fund- (DFFF-Deutscher Filmförderfonds). Autriche : Lettre d'intention chiffrée de la part du Österreichisches Filminstitut (ÖFI). Belgique : Contrat, mémo-deal ou lettre d'intention chiffrée avec (de) la société investissant dans le film <u>et</u> l'agrément européen délivré par les autorités nationales compétentes. Bulgarie : Lettre d'intention chiffrée du Centre national du film bulgare (Bulgarian National Film Center). Canada : Avis d'un-e expert-e-comptable indépendant-e des producteurs et productrices confirmant l'éligibilité du projet pour le(s) crédit(s) d'impôt concerné(s), accompagné d'une estimation du montant du/des crédit(s) d'impôt. Croatie : Lettre d'intention chiffrée de la part du HAVC. Chypre : Lettre d'intention chiffrée de la part de la Commission du Film chypriote (Cyprus Film Commission). Estonie : Lettre de confirmation de l'Institut du film estonien (Estonian Film Institute) indiquant le montant de la remise en espèces prévue. Finlande : Lettre d'intention chiffrée de la part de Business Finland ou de la commission régionale du film. France : Veuillez noter que le crédit d'impôt accordé aux producteurs et productrices français-es ne peut pas être confirmé. Le Crédit d'impôt international disponible pour les productions étrangères (TRIP – Tax Rebate for International Productions) et octroyé au prestataire de services de production en France peut être confirmé à l'aide d'une lettre d'opinion d'un-e expert-e-comptable indépendant-e confirmant le montant disponible. Géorgie : Lettre d'intention chiffrée de la part du Centre national du film géorgien (Georgian National Film Center) Grèce : un avis d'un expert-comptable indépendant des producteurs confirmant l'éligibilité du projet à la remise en espèces (cash rebate) et comprenant une estimation de la valeur de la remise en espèces (cash rebate). Espagne : Avis d'un expert-comptable indépendant de la production indiquant le montant et l'éligibilité du projet.

Crédits d'impôts, <i>Tax shelters</i> et remises en espèces (<i>cash rebates</i>)	Hongrie : La confirmation que la société de production et la production sont officiellement enregistrées auprès de l'Office National du Film <u>ou</u>, le cas échéant, une confirmation de l'Institut national du film hongrois <u>ou</u>, si elle est disponible, la décision de l'Office National du Film établissant l'éligibilité au soutien. Irlande : Avis d'un-e expert-e-comptable indépendant-e des producteurs et productrices indiquant le montant du crédit d'impôt. Islande : Lettre d'intention chiffrée de la part du Centre du film islandais (Kvikmyndamiðstöð Íslands / Icelandic Film Centre). Italie : Copie du formulaire de demande en ligne soumis au ministère de la Culture, y compris la page indiquant le montant du crédit d'impôt. Lettonie : Lettre d'intention chiffrée de la part du fonds concerné. Lituanie : Certificat chiffré du Centre Lituanien du Film (Lithuanian Film Center) confirmant l'éligibilité du projet à l'incitation fiscale. Norvège : Lettre d'intention chiffrée de la part de l'Institut norvégien du cinéma (NFI). Pays-Bas : Lettre d'intention chiffrée de la part du Fonds cinéma des Pays-Bas (Netherlands Film Fund). Pologne : Lettre d'intention chiffrée de la part de l'Institut Polonais du Film (PISF) ou accord de soutien financier avec le PISF. Portugal : Lettre d'intention chiffrée de la part de l'Institut du cinéma et de l'audiovisuel (ICA). République tchèque : <i>Project Record Certificate</i> fourni par le Fonds du film tchèque (Czech Film Fund) ou lettre du fonds avec montant confirmant l'éligibilité du projet à la remise en espèces (<i>cash rebate</i>). Roumanie : Contrat, mémo-deal ou lettre d'intention chiffrée avec (de) la société investissant dans la série <u>et</u> confirmation de l'autorité nationale compétente. En ce qui concerne la remise en espèces (<i>cash rebate</i>), il faut une lettre d'intention chiffrée de la part de l'autorité compétente. Serbie : Certificat confirmant l'éligibilité des coûts délivré par le Centre du film de Serbie ou accord sur l'octroi de fonds d'incitation avec le Ministère de la culture. Slovaquie : Lettre de confirmation chiffrée du Fonds audiovisuel slovaque. Slovénie : Lettre d'intention chiffrée de la part du Centre du cinéma slovène. Suisse : Lettre d'intention chiffrée de la part de l'Office fédéral de la culture (OFC) - PICS (promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse).
--	---

Crédits d'impôts, <i>Tax shelters</i> et remises en espèces (<i>cash rebates</i>)	Royaume-Uni : Confirmation du statut britannique du projet (<i>British qualifying status</i>) habituellement sous forme de reconnaissance provisoire de la coproduction délivrée par le BFI, accompagnée d'un calcul du montant attendu du crédit d'impôt. Autres pays : Veuillez contacter le Secrétariat avant de soumettre votre projet.
Investissement en <i>equity</i> , placement de produits, sponsors	Contrat, lettre d'intention ou memo deal récent signé et chiffré <u>et</u> lettre récente d'une banque précisant la capacité financière de la société concernée.
Apports en industrie	(i) Une liste des biens/services qui seront fournis sous forme d'apports en industrie ; (ii) Justificatifs relatifs à la propriété du matériel disponible ou à la disponibilité des services fournis au moyen d'une grille tarifaire, catalogue, liste sur site web, factures pour le matériel/équipement disponible, etc... ; (iii) Une indication précise des postes concernés dans le budget de production.

Veuillez prendre note des points ci-dessous lorsque vous complèterez votre plan de financement :

- Lorsque la société de production intervient également comme société de distribution ou agente de ventes dans le financement de la série, ou la société de distribution et l'agent-e de ventes sont affilié-es à la société de production, le minimum garanti pour la distribution ou les ventes internationales devra être confirmé par une lettre de banque chiffrée.
- Veuillez noter que toutes les lettres d'intention, chiffrées ou non, doivent être valables pour au moins 6 mois à partir de la date limite de dépôt de demandes de subvention. **Il incombe aux producteurs demandeurs d'obtenir des lettres mises à jour lorsque cela est nécessaire.**
- Les mises en participation des salaires des producteurs/productrices et des frais généraux doivent être confirmées par une déclaration chiffrée du (des) coproducteur(s) et coproductrice(s) concerné-e(s). **Veuillez noter cependant que la mise en participation des salaires et frais généraux et les apports en industrie de tous les coproducteurs/coproductrices ne pourront être considérés comme des sources de financement confirmées que jusqu'à hauteur de 15% du budget.**

Le Secrétariat se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative de financement qu'il jugera nécessaire pour l'appréciation du projet. Pour toutes questions relatives à la confirmation du financement, veuillez contacter le Secrétariat.